

## Téléphonie Mobile

### Fiche de synthèse Charte 2021

#### Informations générales :

Opérateur	Orange	Arrdt	7 <sup>eme</sup>
Nom de site	CHAMP_DE_MARS_BIS	Numéro	00080036U7
Adresse du site	107, avenue de la bourdonnais	Hauteur	R+10 (30.50 m)
Bailleur de l'immeuble	Privé	Destination	Habitations
Type d'installation	Ajout de la fréquence 3500 MHz dans la 5G et 700MHz dans la 4G avec remplacement des antennes existantes		
Complément d'info	Six antennes sur trois azimuts		
Dossier soumis à Déclaration Préalable ou Permis de Construire ?			Non

#### Calendrier de suivi du dossier

Date de validation de la version précédente du dossier	/
Date d'enregistrement à l'Agence d'Ecologie Urbaine (J)	23/08/2021
Date limite de réponse de la Mairie d'arrondissement (J+1 mois)	23/09/2021

#### Objet de la demande

Motivation de l'opérateur	Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de son réseau de radiocommunication, Orange envisage de réaménager son relais de téléphonie mobile pour accueillir la 5G		
Détail du projet	Ajout de la fréquence 3500 MHz (5G) et 700 MHz (4G) sur un site existant en 2G/3G/4G (fréquences 800MHz, 900MHz, 1800MHz, 2100MHz et 2600MHz) et orientées vers les azimuts 40°, 210° et 300°.		
Distance des ouvrants	Pas d'ouvrant dans un rayon de 10m des antennes	Vis-à-vis (25m)	R+10 (30m)
Estimation	2G/3G/4G : 40° <5V/m - 210° <5V/m- 310° <5V/m 5G : 40° <2V/m - 210° <2V/m- 310° <2V/m		
Hauteur (HMA) des antennes	34.42m pour les antennes 5G 3500 ; 33.83 pour les antennes 2G3G4G		

#### Incidence visuelle

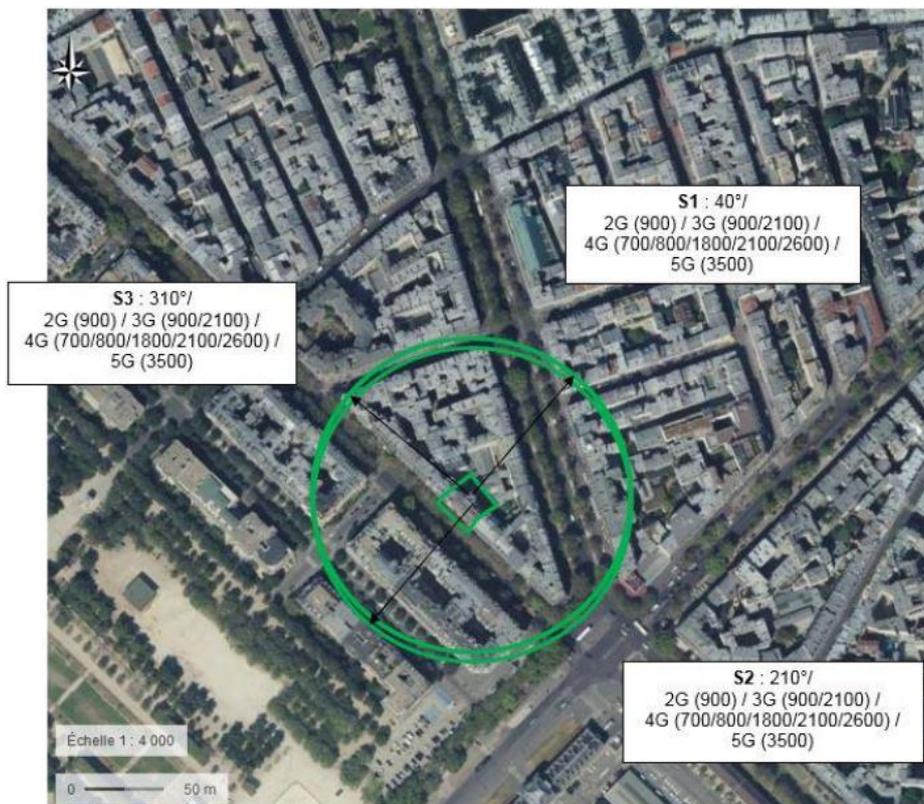
Description des antennes	Ce projet consiste à remplacer les 6 antennes panneaux existantes azimuts 40°, 210° et 310° par 3 antennes panneaux (700/800/900/1800/2100/2600) et 3 antennes panneaux à faisceaux orientables 5G (3500MHz).
Intégration antenne	Un bardage en résine sera érigé afin de minimiser l'impact visuel ;
Zone technique	Un coffret technique et les modules seront installés sur l'édicule à proximité des antennes.

#### Date :

#### Avis de la Mairie d'arrondissement concernée :

Avis Mairie d'arrondissement :	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable
Conformité de l'AEU en l'absence d'avis	<input type="checkbox"/> Ne se prononce pas <input type="checkbox"/>

**Carte du site au regard des établissements particuliers dans un rayon de 100m autour des antennes**



Il n'y a pas d'établissement particulier à proximité

**Carte du site au regard des hauteurs d'immeubles dans un rayon de 25m autour des antennes**



## Simulation et conformité au seuil de la Charte en 2G/3G/4G Faisceau fixe

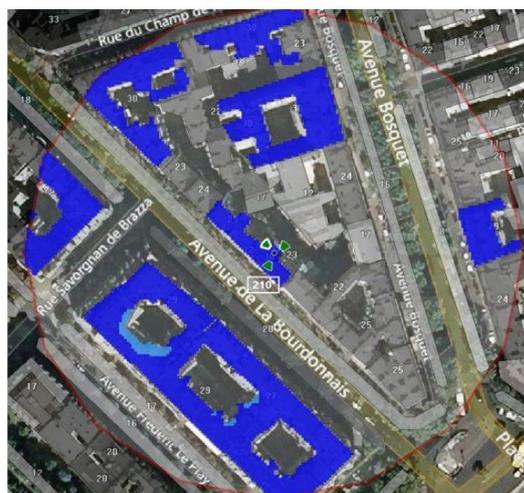
	Azimut 40°	Azimut 210°	Azimut 310°
Niveau Maximal (V/m)	entre 4 et 5	entre 4 et 5	entre 4 et 5
Hauteur (en m)	25.50	25.50	28.50

**SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE**

## Simulation et conformité au seuil de la Charte en 5G Faisceau orientables

Azimut 40°  
 Pour l'antenne à faisceaux orientables d'azimut 40, le niveau maximal calculé est compris entre 1 et 2 V/m. La hauteur correspondante est de 28.50 m.

Azimut 210°  
 Pour l'antenne à faisceaux orientables d'azimut 210, le niveau maximal calculé est compris entre 1 et 2 V/m. La hauteur correspondante est de 25.50 m.



Azimut 310°  
 Pour l'antenne à faisceaux orientables d'azimut 310, le niveau maximal calculé est compris entre 1 et 2 V/m. La hauteur correspondante est de 28.50 m.



Niveau	Couleur
Strictement supérieur à 6 V/m :	
Entre 5 et 6 V/m :	
Entre 4 et 5 V/m :	
Entre 3 et 4 V/m :	
Entre 2 et 3 V/m :	
Entre 1 et 2 V/m :	
Entre 0 et 1 V/m :	

	Azimut 40°	Azimut 210°	Azimut 310°
Niveau Maximal (V/m)	entre 1 et 2	entre 1 et 2	entre 1 et 2
Hauteur (en m)	28.50	25.50	28.50

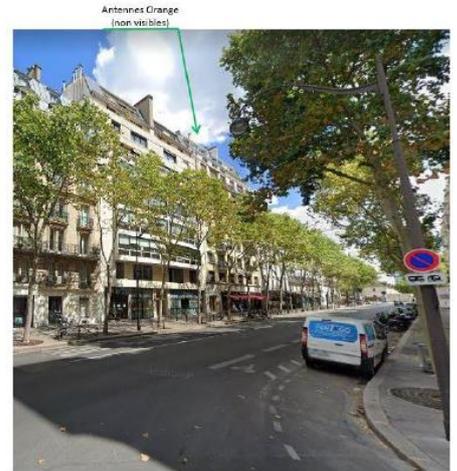
**SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE**

## Vue des Antennes Avant/Après

Etat de l'existant



Etat projeté



## Vue des Azimuts

Azimut 40°



Azimut 210°



Azimut 310°

